

# Recensement agricole 2020

## Niveau de vie des ménages agricoles

### Les exploitants agricoles Occitans qui subviennent seuls aux besoins de leur ménage sont souvent en situation de pauvreté

Les ménages agricoles ont en moyenne, en Occitanie, un niveau de vie inférieur à l'ensemble des ménages de la région. Les personnes vivant dans un ménage agricole dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté représentent 21 % des personnes vivant dans un ménage agricole, à comparer à un taux de 17 % pour l'ensemble de la population régionale. Les ménages agricoles où l'un des pourvoyeurs de ressources n'est pas exploitant agricole ont un niveau de vie plus élevé, alors que les ménages exclusivement agricoles sont plus souvent en situation de pauvreté monétaire.

Ce niveau de vie est extrêmement dispersé et les bénéficiaires agricoles ne représentent en moyenne que 20 % du revenu disponible des ménages agricoles en Occitanie. Le niveau de vie des agriculteurs croît avec la taille des exploitations qu'ils dirigent.

Les ménages agricoles dont l'un des membres dirige une exploitation viticole ou de grandes cultures ont un niveau de vie relativement plus élevé que celui des maraîchers et des horticulteurs, dont la situation financière est plus précaire.

#### Les ménages agricoles sont moins aisés financièrement que les autres

En 2020, 162 000 personnes vivent au sein d'un des 60 000 ménages agricoles d'Occitanie. Les ménages agricoles, qui sont les ménages ou vit au moins un chef d'exploitation agricole ou un co-exploitant représentent 2,2 % de l'ensemble des ménages et 2,8 % de l'ensemble de la population vivant en ménage ordinaire (définition) d'Occitanie. Parmi l'ensemble des ménages agricoles français, 15 % vivent en Occitanie.

Le niveau de vie médian des ménages agricoles en Occitanie s'élève à

20 700 € par unité de consommation, contre 22 800 € pour l'ensemble des ménages agricoles français. Le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages occitans est de 21 420 €.

En Occitanie, un ménage agricole sur dix a un niveau de vie inférieur à 9 800 €, tandis que les 10 % de ménages agricoles les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 38 500 €. Les inégalités sont plus marquées que pour les autres ménages occitans : le rapport interdécile, qui mesure l'écart de niveau de vie entre les ménages les moins aisés et les plus aisés est de 3,9 pour les ménages agricoles contre 3,3 pour l'ensemble des ménages d'Occitanie. Le seuil déterminant les 10 % de ménages

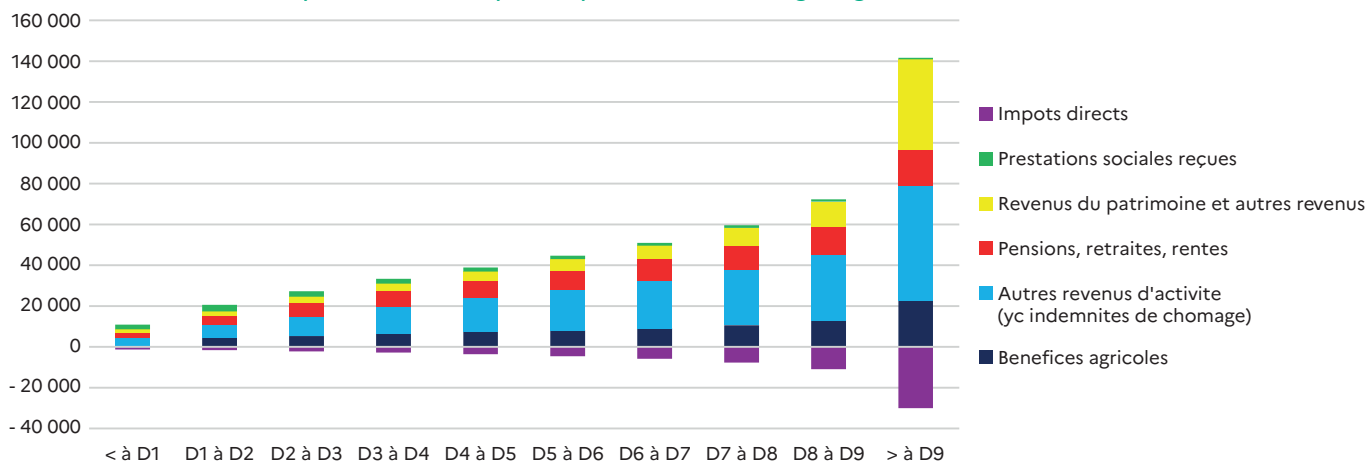
les plus pauvres est plus haute dans l'ensemble de la population (11 310 €) que pour les ménages agricoles. La limite déterminant les ménages les plus aisés est similaire (37 140 €).

Parmi les personnes vivant au sein d'un ménage agricole en Occitanie, une sur cinq (20 %) a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre une sur six (17 %) pour l'ensemble des ménages d'Occitanie. Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté en Occitanie est supérieur au taux de pauvreté national, qu'on s'intéresse aux ménages agricoles (16 %) ou à l'ensemble des ménages (14 %).



Figure 1

La moitié des revenus du patrimoine sont perçus par 10 % des ménages agricoles



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10% des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90% des ménages ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : les 10 % de ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé ont perçu en moyenne 22 900 € au titre des bénéfices agricoles en 2020.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les bénéfices agricoles représentent une part limitée des revenus

Les ménages tirent leurs revenus de différentes sources : les revenus d'activité, les pensions, les rentes, les revenus du patrimoine et les prestations sociales ; ces ressources retranchées des impôts directs forment le revenu disponible. Dans le cas des ménages agricoles d'Occitanie, les bénéfices agricoles ne représentent que 20 % du revenu total disponible (Figure 1), tandis que les autres revenus d'activité (incluant les salaires, les revenus non salariés autres que les bénéfices agricoles ainsi que les indemnités chômage) constituent la moitié du revenu disponible, les pensions, retraites et rentes 21 % et les revenus du patrimoine 22 %. Les impôts directs, déduits de la somme des ressources, représentent en moyenne 16 % du revenu disponible.

L'importance des bénéfices agricoles dans le revenu disponible des ménages est nettement moins importante en Occitanie que dans le reste de la France, puisqu'au niveau national ils représentent en moyenne 34 % du revenu disponible des ménages agricoles.

Les ménages agricoles tirent 69 % de leur revenu disponible des revenus d'activité, une proportion similaire à l'ensemble des ménages de la région (67 %) mais bien en-deçà des ménages agricoles de l'ensemble du pays, dont le revenu disponible provient à 79 % de leurs revenus d'activité.

Les revenus d'activité hors bénéfices agricoles sont essentiellement des salaires, qui représentent en moyenne 87 % de ces revenus. Ces salaires sont perçus soit par l'exploitant ou pluriactif, soit par les autres membres du ménage. Les autres revenus d'activité proviennent des bénéfices industriels ou commerciaux (9 %) et de la perception d'indemnités chômage (4 %).

La composition du revenu disponible des ménages agricoles varie fortement selon leur niveau de vie par unité de consommation (définition). Pour les 10 % de ménages agricoles dont le niveau de vie est inférieur à 9 800 €, les bénéfices agricoles ne représentent en moyenne qu'une infime part (5 %) de leur revenu disponible. Les bénéfices agricoles constituent un quart du revenu disponible pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre 9 800 € et 13 200 €. Ils représentent

en moyenne un cinquième du revenu disponible pour l'ensemble des ménages agricoles dont le niveau de vie est supérieur à 13 200 €.

La part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible (22 %) est plus importante pour les ménages agricoles que pour l'ensemble des ménages occitans (10 %) mais la situation est très inégale selon le niveau de vie. Les 10 % des ménages agricoles ayant le plus haut niveau de vie reçoivent la moitié des revenus du patrimoine de l'ensemble des ménages agricoles. Ils reçoivent également un quart des bénéfices agricoles et des autres revenus d'activité.

Les revenus du patrimoine sont faibles pour les 10 % de ménages agricoles les moins aisés, puisque leur montant moyen par ménage n'est que de 1 900 €, mais ils représentent une part importante du revenu total en raison du faible niveau des revenus d'activité et des bénéfices agricoles. Les prestations sociales représentent une part moins importante (4 %) du revenu des ménages agricoles que de celui de l'ensemble des ménages occitans (7 %). Cette part décroît régulièrement avec le niveau de vie, de 24 % pour les 10 % les moins aisés jusqu'à 2 % pour les 20 % les plus aisés.

## Le revenu disponible dépend peu des bénéfices agricoles pour les plus petites exploitations

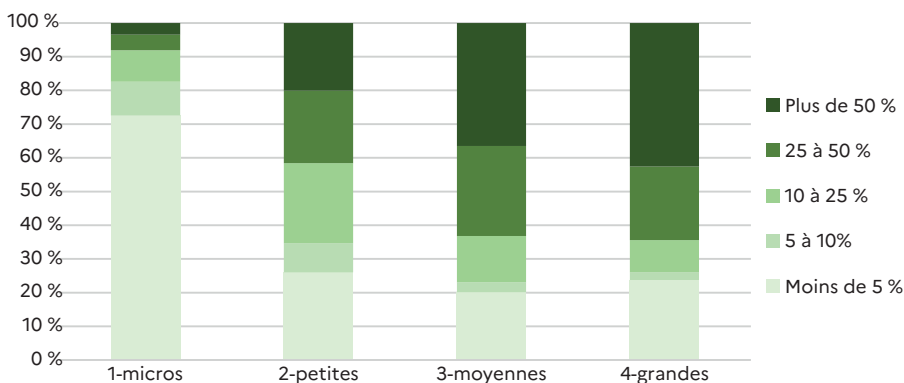
Trois quarts des ménages dont au moins l'un des pourvoyeurs de ressources est exploitant d'une micro-exploitation reçoivent des bénéfices agricoles qui représentent moins de 5 % de leur revenu disponible (Figure 2), indiquant qu'il ne s'agit pas d'exploitations professionnelles mais plutôt d'une activité annexe. Les bénéfices agricoles constituent au moins la moitié des revenus pour 43 % des ménages dont l'un des pourvoyeurs de ressources dirige une grande exploitation. Pour les exploitations de taille moyenne, la part des ménages pour lesquels les bénéfices agricoles dépassent 50 % du revenu total est de 36 %.

## Le niveau de vie est plus élevé pour les dirigeants de grandes exploitations

Les ménages dont au moins l'un des pourvoyeurs de ressources dirige une exploitation dont la production brute standard dépasse 250 000 € représentent 10 % des ménages agricoles (Figure 3). Ce sont les ménages les plus aisés, avec un niveau de vie moyen de 33 000 € par unité de consommation. La répartition des

Figure 2

La part des bénéfices agricoles dans le revenu disponible augmente avec la taille de l'exploitation



Lecture : pour 72 % des ménages dirigeant une micro-exploitation, les bénéfices agricoles constituent moins de 5 % du revenu disponible.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

niveaux de vie pour cette catégorie de ménages agricoles est plus favorable que pour l'ensemble des ménages de la région. Ces ménages tirent 40 % de leur revenu disponible des bénéfices agricoles et 34 % des revenus du patrimoine. Le taux de pauvreté des personnes vivant au sein de ces ménages agricoles est de 12 %, soit 8 points de moins que l'ensemble des ménages agricoles et 5 points de moins que l'ensemble des ménages de la région.

Les ménages agricoles les plus précaires sont ceux pour lesquels l'un des pourvoyeurs de ressources dirige une petite exploitation, dont la PBS est comprise entre 25 000 € et 100 000 €. Un quart des personnes composant ces ménages vivent sous le seuil de pauvreté. La contribution des bénéfices agricoles à leur revenu disponible n'est que de 19 %, tout comme la contribution des revenus du patrimoine.

Figure 3

Les dirigeants de grandes exploitations ont un meilleur niveau de vie

Indicateur		Micro	Petite	Moyenne	Grande	Ensemble des ménages agricoles
Part (%) des ménages		36	34	24	10	100
Part (%) des personnes		32	34	27	11	100
Niveau de vie (euro)	Moyen	24 500	21 800	23 300	33 000	24 100
	Premier décile D1	1 0800	8 700	9 800	12 200	9 800
	Médian	21 900	18 800	20 100	25 500	20 700
	Neuvième décile D9	3 8300	35 400	37 400	52 000	38 500
Ratio interdécile D9 / D1		3,6	4,1	3,8	4,3	3,9
Part (%) des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire		17	26	21,5	12,2	20,8
Contribution (%) au revenu disponible...	...des bénéfices agricoles	3	19	35	40	20
	...des revenus du patrimoine	19	19	23	34	22
Part (%) des ménages percevant des salaires		54	60	63	71	59

Note : le total des parts dépasse 100 % car les membres d'un ménage peuvent diriger plusieurs exploitations de tailles différentes.

Lecture : 10 % des ménages agricoles dont l'un des membres dirige une petite exploitation ont un niveau de vie inférieur à 8 700 €.

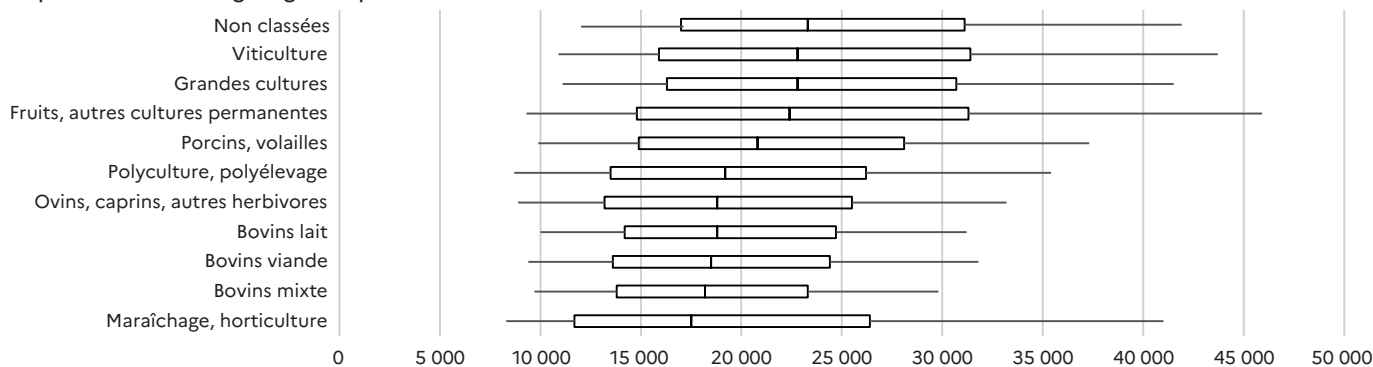
Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Figure 4

### Les niveaux de vie sont plus hétérogènes pour les cultivateurs que pour les éleveurs

Répartition des ménages agricole par niveau de vie selon leur OTEX



Lecture : parmi les ménages agricoles dont l'un des membres dirige une exploitation viticole, 10 % ont un niveau de vie inférieur à 10 900 €, 25 % ont un niveau de vie inférieur à 15 900€, 50 % ont un niveau de vie inférieur à 22 800€, 75 % ont un niveau de vie inférieur à 31 400€ et 90 % ont un niveau de vie inférieur à 43 700 €.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

### Des écarts de niveau de vie importants selon les OTEX

Dans près de la moitié des ménages agricoles d'Occitanie, au moins un membre dirige une exploitation viticole ou une exploitation produisant des grandes cultures. Le niveau de vie médian de ces ménages est de 22 800 € (Figure 4) et le taux de pauvreté est de 16 % pour la viticulture et de 17 % pour les grandes cultures.

La répartition des niveaux de vie des ménages agricoles dépend de l'orientation technico-économique des exploitations qu'ils dirigent, puisque les éleveurs d'herbivores vivent dans des ménages beaucoup moins aisés, dont la moitié ont un niveau de vie inférieur à 18 800€.

Les cultivateurs de fruits ou d'autres cultures permanentes vivent au sein de ménages dont le niveau de vie médian est de 22 400 €, très proche des viticulteurs et exploitants de grandes cultures, mais présentent des situations financières beaucoup plus hétérogènes. Les 10 % de ménages les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 45 900 €, cinq fois plus élevé que les 10 % les plus précaires et le taux de pauvreté est de 20 %.

De tels écarts dans la distribution des niveaux de vie se retrouvent également chez les maraîchers et les horticulteurs, mais avec des situations financières plus précaires. La moitié des ménages dont un membre dirige une exploitation de maraîchage

ou d'horticulture ont un niveau de vie inférieur à 17 500 €. Ce sont les exploitations dont les dirigeants ont le plus faible niveau de vie, avec cependant quelques exceptions, puisque 10 % des ménages ont un niveau de vie supérieur à 41 000 € et font partie des ménages agricoles les plus aisés.

### Les ménages exclusivement agricoles sont plus précaires

Le niveau de vie des ménages agricoles est très variable suivant la composition du ménage et le profil de ses pourvoyeurs de ressources. Les ménages dont au moins un pourvoyeur de ressources n'est pas exploitant agricole présentent une répartition des niveaux de vie proche de l'ensemble des ménages d'Occitanie (Figure 5). La moitié d'entre eux disposent d'au moins 21 500 € par unité de consommation, 10 % disposent de moins de 10 800 € et 10 % de plus de 39 000 €. De plus, les inégalités dans la distribution des niveaux de vie ne sont pas plus marquées que pour l'ensemble des ménages d'Occitanie, avec un rapport inter-décile de 3,6. Ce type de ménage est le plus courant, puisque 72 % des ménages agricoles sont composés d'au moins un exploitant agricole et une personne non exploitante disposant d'un revenu. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans ces ménages mixtes est de 17 %, semblable au taux de pauvreté de l'ensemble de la population occitane. Au sein de ces ménages, la perception de salaires,

plus stables que les revenus agricoles, permet plus facilement d'éviter la précarité financière.

Les ménages exclusivement agricoles sont davantage touchés par la précarité financière, en particulier ceux n'ayant qu'un seul pourvoyeur de ressources. Les ménages dont l'exploitant agricole est la seule personne à disposer d'un revenu représentent 20 % des ménages agricoles d'Occitanie. La moitié d'entre eux ont un niveau de vie inférieur à 15 400 € et 10 % disposent même de moins de 5 600 € par unité de consommation. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans ces ménages est particulièrement élevé et atteint 42 %. La distribution des niveaux de vie de ces ménages est très inégalitaire, avec un écart inter-décile de 6,1. Ces inégalités très marquées résultent d'un niveau de vie extrêmement bas des ménages les plus précaires et non d'une opulence des 10 % les plus aisés puisque la limite pour appartenir à cette catégorie n'est que de 34 400 € par unité de consommation.

Les ménages composés de plusieurs personnes disposant d'un revenu, toutes exploitantes agricoles, ont une situation financière un peu meilleure mais toutefois inférieure aux ménages non agricoles. Leur niveau de vie médian est de 16 800 € et le taux de pauvreté des personnes qui vivent au sein de ces ménages est également important (34 %).

**Figure 5**

**Les ménages exclusivement agricoles sont plus souvent dans une situation financière précaire**

Niveau de vie au sein des ménages agricoles d'Occitanie en 2020, selon le profil des personnes pourvoyeuses de ressources

Indicateur	Profil des pourvoyeurs de ressources du ménage				
	Un exploitant agricole seul	Plusieurs personnes, toutes exploitantes agricoles	Au moins une personne non exploitante	Ensemble des ménages agricoles	
Part (%) des menages	20	7	72	100	
Part (%) des personnes	9	9	82	100	
Niveau de vie (euro)	Moyen	19 700	20 700	24 900	24 100
	Premier décile D1	5 600	8 400	10 800	9 800
	Médian	15 400	16 800	21 500	20 700
	Neuvième décile D9	34 400	37 000	39 000	38 500
	Ratio interdécile D9 / D1	6,1	4,4	3,6	3,9
Part (%) des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire	41,6	34,3	17,1	20,8	
Contribution (%) au revenu disponible...	...des bénéfiques agricoles	30	51	17	20
	...des revenus du patrimoine	28	26	21	22
Part (%) des ménages percevant des salaires	31	40	69	59	

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : en Occitanie en 2020, 20 % des ménages agricoles ont un unique pourvoyeur de ressources, exploitant agricole ; ils représentent 9 % des personnes vivant dans un ménage agricole ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 19 700€.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

**Les chefs d'exploitations non professionnelles ont un meilleur niveau de vie, sans lien avec leur activité agricole.**

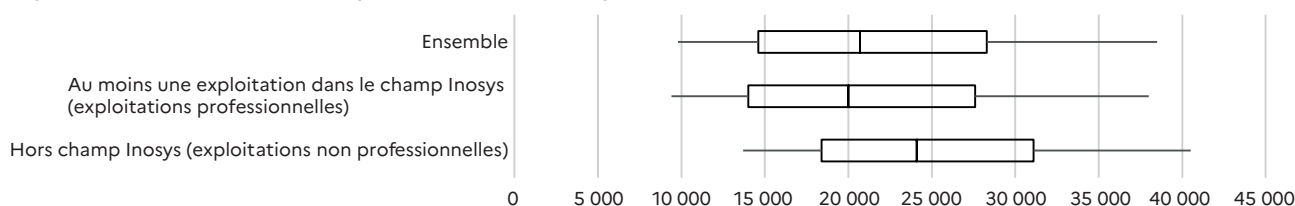
Parmi les exploitations agricoles d'Occitanie, toutes ne sont pas professionnelles. Certaines permettent par exemple à des exploitants agricoles à la retraite de conserver un complément de revenus où une parcelle agricole à exploiter pour son autoconsommation. La typologie Inosys, élaborée par les chambres d'agriculture, permet de dissocier les exploitations à vocation professionnelle de celles n'ayant pas une activité économique suffisante pour être considérée comme telle.

En s'intéressant aux ménages agricoles dont au moins un des pourvoyeurs de ressources dirige une exploitation considérée comme professionnelle selon la typologie Inosys, on s'aperçoit que leur niveau de vie est légèrement inférieur à l'ensemble des ménages agricoles. Le niveau de vie médian de ces ménages est de 20 000 €. Un ménage sur dix vit avec moins de 9 400 € par unité de consommation et les 10 % les plus aisés vivent avec plus de 38 000 €. En moyenne, les bénéfiques agricoles représentent 25 % du revenu disponible de ces ménages. Le taux de pauvreté des personnes vivant au sein de ces ménages est de 23 %.

En revanche, les ménages agricoles dont les membres dirigent des exploitations exclusivement considérées comme non professionnelles au sens de la typologie sont beaucoup plus aisés. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans ces ménages n'est que de 9 %, bien loin des 21 % de l'ensemble des ménages agricoles ou même des 17 % de l'ensemble des habitants de la région Occitanie. Le niveau de vie de la plupart de ces ménages ne dépend pas des bénéfiques agricoles, puisqu'ils ne représentent que 0,3 % de leur revenu disponible. Le premier décile de la répartition de leurs niveaux de vie s'élève déjà à 13 700 €.

**Le niveau de vie des exploitants agricoles non professionnels est plus élevé**

Distribution du niveau de vie des ménages agricoles selon la professionnalisation des exploitations agricoles qu'ils dirigent ; représentation des 1<sup>er</sup> décile, 1<sup>er</sup> quartile, médiane, 3<sup>ème</sup> quartile et 9<sup>ème</sup> décile



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles vivant en Occitanie, dont le revenu est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Inosys Nouveau regard

## Source et définitions

### Source

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie (définitions), ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Le champ de l'étude est restreint à la France métropolitaine. Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie des ménages agricoles, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible (définitions) est positif ou nul en 2020. Ces résultats seraient similaires en étudiant le champ des ménages dont le total des ressources déclarées à l'administration fiscale est positif ou nul.

### Définitions

Les chefs d'exploitation, ou coexploitants en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les bénéfices, ou déficits, agricoles déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les bénéfices agricoles des exploitants sont issus d'un résultat d'entreprise, mais sont considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés. C'est en particulier le cas des exploitations agricoles bénéficiant du régime de micro bénéfice agricole (microBA), soit 50 % des exploitations agricoles en Occitanie en 2020. Leur revenu est en effet évalué de manière très simplifiée (13 % des recettes de l'exploitation). Par ailleurs, lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles (et inversement, une personne déclarant des bénéfices agricoles au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas nécessairement impliquée dans la gestion de l'exploitation). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les ménages dans cette étude sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un ménage est dit agricole lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1<sup>re</sup> personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CrDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technicoéconomique, OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

### Pour en savoir plus

- « La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants », Agreste Primeur n° 1, février 2024
- « en 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », insee Première n° 1961, juillet 2023
- « en 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », insee Analyses n° 77, octobre 2022
- « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », insee Première n° 1884, juillet 2022
- « Petites entreprises agricoles individuelles ou unipersonnelles : un revenu brut plus important que dans les autres secteurs », Agreste Primeur n° 7, décembre 2021
- « Baisse des résultats économiques 2020 dans le secteur agricole », Agreste Primeur n° 6, décembre 2021

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Occitanie  
Service régional de l'information statistique économique  
et territoriale  
Cité administrative administrative - bâtiment E  
Boulevard Armand Duportal  
31074 Toulouse Cedex

Directeur de la publication : Olivier Rousset  
Rédacteur en chef : Gérôme Pignard  
Rédacteur : Matthieu CORNUT  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 2609-231X  
© Agreste 2024